

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

Présents : Didier AGOT, Claude BEAUPUY, Christian BETHOULE, Estelle BEQUET, Marie-Claude BORAULAVAL, David CANNETON, Jean-Christophe CARPE, Philippe CHASSAIN, Martine DAPY, Daniel FAUCHER, Fabrice GERVILLE-REACHE, Louis JAVERLIAT, Valérie LACORRE, Floriane LANTERNAT, Nicole QUINTANE, Bernard RAYNAUD, Aurélie THEVENY.

Pouvoirs : Catherine CAUQUIL donne pouvoir à Fabrice GERVILLE-REACHE, Christophe LAFAYE donne pouvoir à Philippe CHASSAIN.

Secrétaire de séance : Martine DAPY

Compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2015

Valérie LACORRE demande d'apporter une correction concernant la délibération portant sur l'avance sur la subvention 2016 en faveur de l'association Le Sirque, qui a été adoptée à la majorité et non à l'unanimité, Bernard RAYNAUD s'étant abstenu de voter.

Le compte rendu n'appelant pas d'autre observation est adopté à l'unanimité.

Travaux de réhabilitation de la maison MARKOFF : approbation de l'avant-projet définitif

Rapporteur : Fabrice GERVILLE-REACHE

L'équipe de maîtrise d'œuvre doit remettre une nouvelle estimation au niveau de la phase APD, qui sera soumise à l'avis de la commission Travaux du 14 décembre 2015.

Le conseil municipal est appelé à approuver le montant des travaux de la phase APD, qui sert de base à la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le nouveau montant de la phase APD, valeur Décembre 2015, est de 415 210 € HT, dont 236 950 € HT pour les salles associatives et 178 260 € HT pour les logements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le programme des travaux en phase APD, l'allotissement et le montant des travaux présentés, déterminant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Travaux d'économie d'énergie du groupe scolaire et d'accessibilité de l'école Jacques Prévert : demande de subvention DETR 2016

Rapporteur : Fabrice GERVILLE-REACHE

La commune souhaite présenter le projet des travaux d'économie d'énergie du groupe scolaire et d'accessibilité de l'école Jacques Prévert à la programmation DETR 2016 (subvention de l'Etat).

Le coût d'opération est estimé à 608 010 € (dont un coût travaux de 546 310 € HT).

Le plan de financement est le suivant (HT):

DEPENSES HT			RECETTES HT		
2313	Travaux	546 310 €	1327	FEDER (40%)	186 284 €
2313	Honoraires maîtrise d'œuvre	56 000 €	1341	DETR (25%)	152 002 €
2313	Frais annexes	5 700 €	1322	Région (150 € x 800 m ²)	120 000 €
			1323	Département (4 %)	24 320 €
				Commune de Nexon	125 404 €
	Total coût d'opération HT	608 010 €		Total HT	608 010 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le montant de l'opération à réaliser, le présent plan de financement et sollicite une subvention au titre de la DETR 2016 à hauteur de 25 % du coût d'opération.

Travaux d'économie d'énergie du groupe scolaire et d'accessibilité de l'école Jacques Prévert : demande de subvention Région-FEDER

Rapporteur : Fabrice GERVILLE-REACHE

La région Limousin subventionne, au titre des fonds européens FEDER, les projets de réhabilitation énergétique des bâtiments publics, à hauteur de 40% du coût des travaux portant exclusivement sur les économies d'énergie. Le montant de dépenses éligibles retenu est de 465 710 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le présent plan de financement et sollicite la subvention FEDER à hauteur de 40 % des travaux d'économie d'énergie.

Travaux d'économie d'énergie du groupe scolaire et d'accessibilité de l'école Jacques Prévert : autorisation de signer les autorisations d'urbanisme

Rapporteur : Fabrice GERVILLE-REACHE

Il convient d'autoriser le maire à signer les autorisations d'urbanisme pour les travaux du groupe scolaire, à savoir :

- Une déclaration préalable pour l'ensemble des travaux,
- Une autorisation de travaux pour la rampe d'accessibilité (modification de la façade).

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

Décision modificative n°1 du budget principal 2015 : travaux en régie, virement de crédits

Rapporteur : Valérie LACORRE

Il est proposé au conseil municipal de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

1/ Travaux en régie :

Le montant des travaux réalisés en régie par le personnel communal, cette année, dépasse le crédit de 20 000 € inscrit initialement au BP 2015, il convient d'abonder les crédits de la somme de 5 000 €, comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Compte 023 : + 5 000 €	Compte 042-722 : + 5 000 €
Total : + 5 000 €	Total : + 5 000 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
Compte 040-2313 : + 5 000 €	Compte 021 : + 5 000 €
Total : + 5 000 €	Total : + 5 000 €

2/ Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs

- **En dépenses de fonctionnement (chapitre 14) :**
 - Compte 7391171 : + 200 €
 - Compte 6681 : - 200 €

3/ Affectation de crédits à une nouvelle opération de travaux :

▪ **En dépenses d'investissement :**

Compte 2111 (P0427) : - 57 000 €

(Acquisition de terrains)

Chapitre 2313 (P0432) : + 57 000 €

(Travaux d'économie d'énergie du groupe scolaire et d'accessibilité de l'école J. Prévert)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget principal.

Décision modificative n°1 du budget assainissement 2015 : virement de crédits

Rapporteur : Valérie LACORRE

Il s'agit d'affecter des crédits à de nouveaux travaux d'assainissement, comme suit :

- **En dépenses d'investissement :**
 - Compte 2315 (P7020) : - 51 000 €
(Travaux de Valeix)
 - Compte 2315 (P7021) : +51 000 €
(Travaux rues d'Arsonval et Pasteur)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget assainissement.

Dissolution de l'association foncière de remembrement de Nexon

Rapporteur : Valérie LACORRE

La préfecture de la Haute-Vienne sollicite, préalablement à son arrêté préfectoral de dissolution de l'AFR de Nexon, une délibération du conseil municipal afin que soit formellement accepté le transfert des éléments comptables de l'association, dans le budget communal (trésorerie au 29/10/2015 : 11 721,66 €).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la dissolution de l'association foncière de remembrement de Nexon et l'intégration des éléments comptables dans le budget principal.

Régie du camping : autorisation à accorder au régisseur d'encaisser les chèques

Rapporteur : Valérie LACORRE

A la demande du Comptable public, il est nécessaire de prendre une délibération complétant celle déjà prise concernant l'ouverture du « compte dépôt de fonds » auprès du Trésor Public (délibération N°2015-49 du 29 juin 2015), afin de permettre au régisseur, en plus du paiement par carte bancaire, d'encaisser également les chèques sur ce compte.

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

Achat des parcelles cadastrées section ZV N°106p et N°95 : demande de délibération rectificative

Rapporteur : Valérie LACORRE

Le conseil municipal a donné un avis favorable, le 19 novembre 2015, à l'acquisition de deux parcelles appartenant à M. et Mme Jean-Pierre COLAS.

Le service du contrôle de légalité de la Préfecture a adressé à la commune une observation portant sur la forme de la délibération, qui doit impérativement viser la consultation du service des Domaines, l'acquisition étant supérieure à 75 000 €.

Le service des Domaines a bien été consulté et a transmis un avis daté du 13 mars 2015.

Il convient de reprendre une délibération précisant cette consultation.

Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité, approuvant cette rectification.

Equipement informatique des écoles : demande de subvention DETR 2016

Rapporteur : Fabrice GERVILLE-REACHE

Il est proposé de rajouter à l'ordre du jour du conseil municipal une demande de subvention, au titre de la DETR 2016, portant sur l'équipement informatique de l'école élémentaire Jacques Prévert.

Le devis présenté, à hauteur de 18 594 € HT, comprend les matériels suivants :

- 6 vidéoprojecteurs,
- 4 prises CPL (connexion wifi),
- 6 stations d'accueil pour le portable qui gère le vidéoprojecteur (VPI),
- 15 tablettes et leurs housses de protection,
- 6 tableaux blancs pour la projection du VPI.

La subvention attendue est de 50 % du montant HT.

Avis favorable, à l'unanimité, du conseil municipal pour cette demande de subvention.

Informations et questions diverses :

Parking du gymnase : Estelle BEQUET indique que des véhicules se garent sur le trottoir et gênent la sortie du parking, il conviendrait de mettre des barrières.

Syndicat de voirie : le syndicat prendra à sa charge, pour 2015, les charges d'emprunt relatives à l'achat du camion du point à temps (économie d'environ 5 000 € pour la commune).

Médiathèque MARKOFF : nous nous approchons des 2000 inscrits.

Daniel FAUCHER informe que la commune répertorie, désormais, systématiquement, ses interventions en direction de personnes signalées en difficultés sociales.

Le Maire expose que la communauté de communes des Monts de Châlus a donné un accord de principe pour accueillir la communauté de communes du pays de Nexon, dans un projet commun, la création d'un espace de vie avec des compétences qui s'élargiront au fur et à mesure. Il conviendra d'acter ensuite le projet de fusion, qui sera effectif au 01/01/2017.

Délégations des adjoints :

Une modification, dans les délégations des adjoints, interviendra en début d'année 2016. Daniel Faucher reprendra notamment la gestion du site de la Lande, afin d'éviter à Aurélie Théveny un conflit d'intérêt, lié à son poste de directrice de l'office de tourisme intercommunal.

Rappel de quelques dates :

- Spectacle de Noël de la commune (les 3 brigands) : le 19 décembre 2015,
- Les vœux du Maire : le 15 janvier 2016 à 18h30,
- Le repas des Aînés : le 27 février 2016 à 12h00.

A l'occasion de ce dernier conseil de l'année, le Maire remercie les conseillers municipaux de leur plus forte implication dans les actions menées par la municipalité et le fonctionnement de la mairie. Il souligne, tout particulièrement, la bonne tenue des bureaux de vote lors des élections départementales et régionales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

La secrétaire de séance,
Martine DAPY

Le Maire,
Fabrice GERVILLE-REACHE